

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 28 juin 2019**

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois et effectifs du Syndicat - Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B sur le grade de rédacteur principal 1<sup>ème</sup> classe en lieu et place du grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 33 Pour soit 123 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Francis COMBY – 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix  
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix  
Mr Francis DUBOIS - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delaurette – 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD – procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix  
Mme Michèle GUILLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD - 1 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix  
Mr Vincent JALBY – 2 voix  
Mr Alain LAGARDE - 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix  
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix  
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président CC Pays Lubersac Compadour  
Président du Syndicat de la Diège  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Président CC Marche et Combraile en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Vice-Président Département Creuse  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président Agglo Grand Guéret  
Président CC Creuse Sud-Ouest  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Président de la CC Briance Combade  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze

Le tableau des emplois et des effectifs révisé par délibération N°659 du 05 décembre 2018 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
FILIERE	GRADE	FONCTION
TECHNIQUE	INGENIEUR PRINCIPAL	Directeur
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable réseau
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable réseau
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	Responsable financier
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable administrative
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	Assistante administrative et financière
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistante administrative
<b>EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET occupé par un contractuel dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire</b>		
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistante comptable

Ce tableau doit être à nouveau révisé pour les raisons suivantes :

**D'une part**, eu égard à l'avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe d'un des agents du syndicat et au vu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui s'est réunie le 29 mai 2019,

il est proposé de **créer un emploi sur le grade de rédacteur principal 1<sup>ème</sup> classe à temps complet en lieu et place** de celui existant sur le grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2019**.

**D'autre part**, par délibération N°613 du 09 avril 2018, DORSAL a créé un emploi de catégorie C, à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

N'ayant pu être pourvu par un fonctionnaire en septembre 2018, DORSAL a recruté un agent contractuel pour une durée d'un an.

L'agent en poste apportant entière satisfaction, il va être nommé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sans voie de concours et l'emploi sera donc désormais pourvu par un agent fonctionnaire.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
FILIERE	GRADE	FONCTION
TECHNIQUE	INGENIEUR PRINCIPAL	Directeur
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable réseau
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable réseau
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	Responsable financier
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable administrative
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	Assistante administrative et financière
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistante administrative
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Assistante comptable



**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **de créer un emploi de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe en lieu et place de celui de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**
- **de mettre à jour le tableau des emplois et effectifs du Syndicat tel que présenté ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la mise à jour du tableau des emplois et effectifs**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2019

Application agréée E-legalite.com

N°709-3